



112150 - Cesser de manger le jour même de sa conversion à l'Islam

question

Si on se convertit à l'islam au cours d'une journée du Ramadan, doit on cesser de se nourrir pour le reste de la journée?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Louanges à Allah

Oui, on doit cesser de se nourrir durant le reste de la journée au cours de laquelle on s'est converti à l'islam car on est devenu parmi les concernés par le jeûne. Ce cas est différent de celui que représente la disparition d'un obstacle. Quant ce dernier disparaît, on n'est pas tenu de cesser de se nourrir pour le reste de la journée. Par exemple quand une femme recouvre sa propreté rituelle à la fin de ses règles en pleine journée du Ramadan, elle n'est pas tenue de cesser de se nourrir pendant le reste de la journée. Il en est de même pour le malade qui recouvre sa santé en pleine journée, il n'est tenu de cesser de se nourrir car il s'agit d'un jour qu'il lui est permis de ne pas jeûner, bien qu'il soit concerné par le jeûne parce qu'il est musulman. Ce qui est différent du cas de celui qui vient d'adhérer à l'islam dans la journée puisque lui n'est pas tenu de cesser de se nourrir et n'aura pas non plus à rattraper le jeûne de la journée.

Quant à ceux-là, c'est-à-dire la femme qui voit ses règles cesser et le malade guéri, ils ne sont pas tenus de cesser de se nourrir, mais ils doivent rattraper le jeûne de la journée.»

Son éminence Cheikh Ibn Outhaymine (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde)